Les Cahiers du Centre de Recherches Historiques
Archives

30 | 2002
Foccart - Entre France et Afrique

Au travers des archives Foccart. Les relations franco-africaines de 1958 à 1962

Marc Michel

Édition électronique
URL : http://journals.openedition.org/ccrh/592
DOI : 10.4000/ccrh.592
ISSN : 1760-7906

Éditeur
Centre de recherches historiques - EHESS

Édition imprimée
Date de publication : 30 octobre 2002
ISSN : 0990-9141

Référence électronique
Marc Michel, « Au travers des archives Foccart. Les relations franco-africaines de 1958 à 1962 », *Les Cahiers du Centre de Recherches Historiques* [En ligne], 30 | 2002, mis en ligne le 22 novembre 2008, consulté le 01 mai 2019. URL : http://journals.openedition.org/ccrh/592 ; DOI : 10.4000/ccrh.592

Ce document a été généré automatiquement le 1 mai 2019.

Article L.111-1 du Code de la propriété intellectuelle.

Au travers des archives Foccart. Les relations franco-africaines de 1958 à 1962

Marc Michel

1 Les années 1958 à 1962 paraissent tout à la fois capitales et significatives, car elles correspondent à l'échec du grand projet gaullien de Communauté franco-africaine et à la mise en place de nouvelles relations entre l'Afrique d'expression française et l'ancienne métropole. Dans l'activité protéiforme et multiple de Jacques Foccart, c'est à son rôle dans les affaires africaines qu'on s'attachera ici.

2 Les Archives Foccart constituent évidemment la base essentielle de ces réflexions[1]. Mais, il est important de souligner que cette documentation peut être utilement couplée, complétée, confrontée avec d'autres papiers privés ; les plus importants, communicables aujourd'hui au chercheur, sont les Archives Debré[2]. En outre, on ne peut négliger les archives du Quai d'Orsay, dont le rôle dans les affaires africaines a été également essentiel dans les affaires africaines à l'époque[3].

3 La bibliographie spécialisée est fort maigre, si l'on excepte les ouvrages de Pierre Péan et publications de journalisme d'investigation[4]. Mais elle ne correspond pas à une approche d'historien ; elle a tout de même pour objectif premier de « démasquer » un personnage et de lui intenter un procès politique. Il faut chercher ailleurs la mise en contexte et l'analyse plus distanciée de la politique française vis-à-vis de l'Afrique.

4 Il existe, bien entendu, une quantité impressionnante de travaux et d'ouvrages qui ont abordé le phénomène Foccart. Très peu sont de première main ; la plupart sont alimentés par le dépouillement de la presse, donc, dépendent de l'information et des positions des journalistes ou des Mémoires de témoins « engagés »[5]. On ne dispose que d'un ouvrage de première main, le *Foccart parle,* édité par Philippe Gaillard[6] sur la période qui nous intéresse ici. Il s'agit d'un ouvrage très différent de ceux qui ont suivi, puisqu'il s'agit d'une série d'entretiens et non d'un « journal ». Ces entretiens sont tout à fait intéressants dans la mesure où ils s'élèvent au-dessus de la « basse politique » pour traiter

des grandes orientations et des choix décisifs pour la succession de l'Union française alors défunte. On doit souligner enfin le grand l'intérêt de la communication et du témoignage d'Alain Plantey, qui fut un collaborateur immédiat de Jacques Foccart[7]. On y apprenait déjà fort clairement comment fonctionnaient le système de relations dans le domaine réservé du Général.

5 Au total, si l'on dispose tout de même de sérieuses bases de départ, il n'en demeure pas moins qu'il existe un « mystère Foccart » ; on ne prétend pas ici l'élucider complètement, mais seulement contribuer à l'éclaircir et surtout mesurer ce que la documentation actuellement disponible apporte sur deux points : la mise en place du *secrétariat général à la présidence de la République pour les Affaires africaines et malgaches* qui a été l'outil de Foccart et les *conseils exécutifs de la Communauté* qui ont été l'expression du dialogue franco-africain à l'époque[8].

Le secrétariat général à la présidence de la république pour les affaires africaines et malgaches

6 Il n'est pas commode de s'y retrouver dans les institutions chargées des affaires africaines dans les années 1959-1962 correspondant au gouvernement Debré (janvier 1959-avril 1962). Un *secrétariat général de la Communauté* auprès du président de la République française, président de la Communauté avait été créé par la Constitution de 1958 et attribué d'abord à Raymond Janot, « un des pères de la Constitution », pour reprendre la formule de Jean Lacouture[9]. Comme son nom l'indique, ce secrétariat devait rendre des comptes directement au président de la Communauté, également président de la République française. Il est à distinguer du *ministère d'État pour les Relations avec la Communauté* institué en janvier 1959 pour la constitution du gouvernement Debré (janvier 1959-avril 1962) et attribué au MRP Robert Lecourt. Jacques Foccart ne fut officiellement nommé à la tête du *secrétariat général de la Communauté* qu'en mars 1960 ; il n'assumait auparavant que la fonction de conseiller technique à la présidence de la République. Après la nomination de Jacques Foccart, les attributions du secrétariat ont été définies par l'instruction du 16 mars 1960[10], et ce n'est qu'en mai 1961 que fut officiellement créé le *secrétariat général à la présidence de la République pour les Affaires africaines et malgaches.*

7 La complexité de fonctionnement des institutions communautaires et, plus tard, celle des relations avec l'Afrique, a été encore accrue quelque temps par un système de rattachements « d'affaires communes » à divers ministères, par exemple l'Éducation nationale. Les Affaires étrangères prétendaient aussi intervenir de façon décisive dans des pays sur la voie de l'indépendance, où des ambassadeurs remplaçaient les anciennes autorités coloniales (même s'il y a souvent une certaine continuité des hommes dans des fonctions qui changent de nom) et il est certain que Couve de Murville a fait preuve d'une forte susceptibilité en ce qui concerne ses prérogatives. Le *ministère d'État pour la Communauté,* lui, fut transformé en *secrétariat d'État pour la Communauté et les Affaires africaines et malgaches* et attribué à Jean Foyer qui succéda ainsi à Robert Lecourt. Si l'on ajoute que le Premier ministre, Michel Debré, entendait bien guider une bonne partie de la politique de la France vis-à-vis de l'Afrique, on imagine, ainsi, fort bien les conflits de compétences. Mais, par ses contacts personnels avec le président de la République, Jacques Foccart joua évidemment un rôle privilégié, sinon décisif, peut-être surtout

pendant la période où il fut implanté au 2, rue de l'Élysée, jusqu'en mars 1960 ; au dire de Claude Dulong[11], Foccart fut en effet reçu alors plus que tous les autres conseillers techniques...

8 Le *secrétariat général pour les Affaires africaines et malgaches* fut ensuite installé dans l'hôtel de Noirmoutier, en 1963. Bien qu'il ne comptât, au début des années 1960, qu'une cinquantaine d'agents, ce fut une machine bien pourvue. Il joua en fait le rôle d'une sorte de substitut de ministère relevant directement du président de la Communauté, puis du président de la République ; il dédoubla celui de la Coopération proprement dite et les services des Affaires étrangères...

9 En 1960, cependant, il n'était pas encore la machine qu'il devint par la suite, puisque la décision constitutive ne lui attribuait qu'un nombre relativement limité de collaborateurs. Le plus important fut sans doute Alain Plantey, alors maître des requêtes au Conseil d'État. L'organisation paraît avoir été très souple et il est bien difficile de distinguer les fonctions exactes d'agents qualifiés tantôt de chargés de mission, tantôt d'agents spécialisés, tantôt d'agents administratifs ; en réalité, ils paraissent avoir été polyvalents. Les origines professionnelles de ce personnel ne sont pas vraiment connues, mais il est évident qu'il a été choisi personnellement par Jacques Foccart ; un certain nombre étaient des transfuges de l'administration coloniale. D'autres furent de hauts fonctionnaires détachés comme Jean-Pierre Dannaud ou Henri Hoppenot. Le premier, brillant agrégé de lettres, avait servi comme attaché pour les relations avec la presse auprès de De Lattre en Indochine ; par la suite, il prendra la tête de la direction de coopération culturelle et technique au ministère de la Coopération. Le second était juge à la Cour arbitrale de la Communauté. Tous étaient des gaullistes confirmés. Le *secrétariat* comprenait également quelques agents africains.

10 Une observation toutefois paraît capitale ; il ne faudrait pas confondre le personnel du *secrétariat général à la présidence de la République pour les Affaires africaines et malgaches* avec ce qu'on a pris l'habitude de désigner sous l'expression de réseaux Foccart. Non pas qu'il n'y ait eu aucun contact, aucune imperméabilité entre les deux ; ainsi, Jean Mauricheau-Beaupré figure dans le personnel officiel du *secrétariat* ; mais ses activités, on le sait, ne furent pas toutes officielles. Quoi qu'il en soit, le personnel du *secrétariat* était un personnel d'administration, tandis que celui des « réseaux » provenait soit des anciens *bureaux d'information* de territoires (c'est-à-dire les services de renseignement), viviers des agents et des collaborateurs personnels de Jacques Foccart intégrés dans le service qu'il met alors en place sous le nom de service « Afrique » du SDECE. Encore que les choses soient finalement plus compliquées, dans la pratique. Une partie du SDECE, les postes de renseignement et de liaison (PRL), est « officiel » au dire de Foccart lui-même[12] ; mais le principe de ce service étant la discrétion, voire l'action clandestine, on comprend que ses agents et leurs actions n'apparaissent guère dans les organigrammes administratifs, encore moins dans les documents officiels. Faut-il tenter de leur attribuer l'importance que la littérature commune et leur réputation sulfureuse leur prête volontiers ? On observera qu'au moins au début, le service était peu pourvu en hommes et en moyens. Au dire précisément de Pierre Péan, le capitaine Robert, chargé du poste de Dakar en 1960, doit monter de toutes pièces son service qui ne compte guère plus d'une cinquantaine d'agents en France et en Afrique[13]. Cela explique qu'à cette époque les affaires paraissent relativement mineures ; encore que certaines soient mal élucidées, par exemple, le « complot » d'avril 1960 en Guinée.

11 On sait que Jacques Foccart entendait suivre les problèmes africains constamment et partageait son temps entre son bureau à Matignon, puis à l'Élysée, l'hôtel de Noirmoutier et son domicile personnel à Luzarches ; le téléphone jouait visiblement un rôle capital dans son système de travail. Dans une note de juin 1959, il précise d'ailleurs à son personnel que les communications devaient être renvoyées, durant les week-end, à Luzarches ou, en cas d'absence, à son collaborateur direct, Pierre Bas. Ses notes de travail étaient le plus souvent succinctes, mais elles prouvent son attention à tous les dossiers : « Il n'a pas été accusé réception ; j'aimerais être tenu au courant de la réponse qui sera faite » était une note très habituelle pour des sujets aussi variés qu'une lettre de Léon M'Ba sur des incidents de frontière entre le Gabon et le Cameroun, qu'une requête personnelle pour un emploi subalterne, ou une promotion à la Légion d'honneur. En tout cas, l'effectif du *secrétariat* n'était donc pas si pléthorique que cela, et Jacques Foccart fut à coup sûr un gros travailleur, d'autant plus qu'il devait tenir au courant tous les jours le général de Gaulle...

12 Cette capacité de travail peut d'ailleurs être jugée à travers l'organisation et les comptes rendus des conseils exécutifs de la Communauté dont il fut le secrétaire-rédacteur quasiment acharné pendant deux ans...

Des « conseils exécutifs de la communauté » aux « conseils pour les affaires africaines et malgaches », 1959-1962

13 De février 1959 à mars 1960, la Communauté tint six conseils exécutifs ; ils furent remplacés ensuite par des réunions d'un *comité des relations avec les États de la Communauté* qui tint trois séances, enfin par le *conseil pour les Affaires africaines et malgaches* dont les réunions régulières, commencées en mai 1961, furent au nombre de trois sous le gouvernement Debré ; jusqu'en avril 1962, Jacques Foccart y joua toujours un rôle pivot. Si l'on ajoute les innombrables réunions intermédiaires, les voyages et les réceptions de chefs d'États africains, ces années décisives donnent l'impression d'années frénétiques des relations franco-africaines. Jamais, sans doute, ni auparavant, ni après, les dirigeants africains n'eurent en effet autant d'occasions de contacts et d'audience que pendant ces trois ans.

14 Sur les six conseils exécutifs, quatre furent organisés à Paris, deux en Afrique, à Tananarive en juillet 1959, à Saint-Louis-du-Sénégal en décembre et douze chefs d'État africain furent reçus en visites officielles en 1960 et 1961. Ces conseils ont fait déjà l'objet d'une étude remarquable, qu'il est permis cependant de compléter aujourd'hui grâce aux papiers Foccart[14].

15 Le travail de Jacques Foccart fut d'abord un travail de préparation protocolaire et pratique aussi bien pour l'organisation des rencontres à Paris qu'en Afrique. Très vite, un protocole fut mis au point par Jacques Foccart pour répondre au désir du Général. En ce qui concerne les conseils exécutifs, la tâche du secrétaire général fut d'abord de viser tous les rapports préparés par les commissions *ad hoc,* qui devaient être soumis au président de la Communauté. Mais, on jugea qu'il n'était pas indispensable d'établir un règlement intérieur pour les réunions, « car, estimait-on dans une note émanant du secrétariat général, le conseil n'est pas une assemblée ». En réalité, ce genre de procédure presque informelle conféra aux réunions un caractère familier qui plaisait aux Africains et au

président de la Communauté une forte autorité personnelle. On doit remarquer tout de même que des ordres du jour furent utilisés.

16 Inversement, le protocole d'accueil est également fort significatif de la solennité dont on voulait entourer les visites des chefs des nouveaux États. Lors du premier conseil exécutif de la Communauté en février 1959, les douze présidents des Conseils furent accueillis par des honneurs rendus par des cavaliers et une compagnie à pied ; Jacques Foccart, accompagné par La Villèsbrune (chef du protocole) et Chancel, vint à leurs devants par l'escalier de la cour d'honneur pour les introduire, les confier à Janot pour être présentés à de Gaulle dans le salon Murat.

17 Par la suite, le protocole des visites officielles soigneusement calculé, quasiment minute par minute, sur deux journées, fut mis au point par le secrétariat général ; le premier jour devait être consacré aux cérémonies d'État et à l'entretien officiel avec le président de la Communauté ; le second, tout aussi protocolaire, devait revêtir un caractère « publicitaire » avec la visite d'un établissement industriel (Flins, Poissy ou Saclay). C'est à cette époque que le château de Champs fut également choisi comme lieu de résidence des présidents africains, non sans susciter rapidement les brocards de la presse. En fait, le Général et Jacques Foccart entendaient bien ainsi répondre au désir des Africains d'être traités à part et de façon privilégiée pour ne pas être confondus avec ce qu'on va dénommer « l'étranger traditionnel ». On s'aperçoit ainsi que le fameux domaine réservé ne correspondait pas seulement à la volonté du général de Gaulle, mais bien aussi, et tout également, à celle, très clairement exprimée, des Africains.

18 Les conseils exécutifs de la Communauté sont connus dans leur substance, ne serait-ce que par les résumés qu'en a donnés Michel Debré dans ses *Mémoires*[15] et par les entretiens de Foccart. Mais les papiers déposés aux Archives nationales sont plus intéressants, car ils comportent les comptes rendus manuscrits de tous ces conseils par Jacques Foccart lui-même : ce sont de véritables procès-verbaux. Ce qu'on admire tout d'abord, c'est le travail formidable fourni par ce dernier, les conseils durant parfois plusieurs heures de suite, et les comptes rendus comptant régulièrement plus de cinquante pages manuscrites... On dispose également de plans de tables et de photographies de ces conseils fort révélateurs ; sur l'une d'entre elles, Jacques Foccart figure debout derrière les participants, vraiment en « homme de l'ombre ». Dans les plans de réunion, il siège en bout de table, tandis que le Général et le Premier ministre se font face en milieu, entourés des présidents africains présents et des ministres français... Cela put ressembler à de véritables sommets franco-africains ; le 3e conseil exécutif de mai 1959 rassembla vingt-cinq personnes, chefs de gouvernement et ministres. Témoin et secrétaire de tous les conseils, Foccart ne prend jamais la parole, n'indique qu'exceptionnellement ses réactions personnelles, mais il assure discrètement les contacts personnels en coulisses et il coordonne le travail des commissions intermédiaires d'experts.

19 Sans rappeler ici le contenu des conseils, on insistera sur quelques-uns de leurs caractères les plus significatifs, à travers les procès-verbaux qu'en dressa Jacques Foccart. Tout d'abord, il n'est guère surprenant de constater le très fort intérêt que prêta le Général à ces réunions et sa très forte autorité, voire une habileté certaine à flatter la vanité de certains de ses interlocuteurs africains, comme le montre la discussion à propos des expériences nucléaires au Sahara au 5e conseil exécutif en septembre 1959. Parmi les chefs d'État présents, seul Maurice Yaméogo (Haute-Volta) ne paraît pas s'inquiéter des conséquences de ces expériences, ce que le Général mit à profit pour affirmer devant les autres :

> Vous avez parlé en homme d'État, je tiens à vous le dire, vous avez pris vos responsabilités, vous n'avez pas craint de faire preuve de solidarité devant tous les chefs de gouvernement. Je vous tire mon chapeau, nous retenons vos arguments...

20 Le « style du Général » ne signifiait pas cependant raideur et ce dernier fit preuve d'une souplesse que ne manqua pas de noter Foccart. Au début, tout au moins, de Gaulle, malgré toute l'importance qu'il attribua à la Communauté, telle qu'elle avait été conçue par la Constitution, paraît avoir été fort conscient de la nécessité de laisser une porte ouverte au changement. Ses paroles d'accueil au premier conseil exécutif de février 1959, notées par Foccart, le montrent bien :

> Bienvenue à tous [dit-il]. Il faut bâtir : liberté, égalité. Nous nous connaissons. La vie de notre Communauté comptera des péripéties. Elle évoluera. Nous sommes dans le présent et c'est dans le présent que nous allons travailler. Nous allons prendre acte des problèmes, les considérer, en délibérer et en décider dans la mesure du possible.

21 Puis, il souligne qu'un Africain pourra très bien un jour être secrétaire général de la Communauté – « rien ne l'empêche », soulignant ainsi que l'institution n'était pas une propriété de la France, mais bien une construction commune. Cet espoir sera déçu par l'évolution très rapide des choses et, en décembre, à Saint-Louis-du-Sénégal, il annoncera son acceptation de l'ouverture de négociations avec le Mali en vue de l'indépendance...

22 Ce que traduisent le mieux ces comptes rendus, c'est le caractère amical et l'allure de conversations presque à bâtons rompus de ces rencontres. Mais, qu'on ne s'y trompe pas, la forme qui, à certains égards, rappelle la *palabre* traditionnelle, surtout lorsque les réunions ont lieu en Afrique, recouvre en fait de véritables ordres du jour et des prises de position souvent coriaces des Africains. Par exemple, lors du premier conseil de février 1959, l'accord est immédiat sur les symboles (l'hymne de la Communauté, *la Marseillaise,* le drapeau, la devise...) et certains points de fond : la langue, l'enseignement supérieur (Tsiranana demande que les États puissent contrôler les étudiants, « c'est essentiel », répond de Gaulle), les matières stratégiques (« uranium, pétrole, métaux rares », dit de Gaulle)... ; il est déjà plus difficile sur les questions de défense et de maintien de l'ordre et surtout des regroupements, à propos desquels Houphouët-Boigny exprime son opposition totale... Et, si la Communauté est encore un objectif commun – pour de Gaulle, elle sera une force « dans un monde qui doit s'équilibrer » –, cela est moins sûr pour Houphouët-Boigny.

23 Les questions que devait résoudre le conseil exécutif furent particulièrement nombreuses et complexes, puisqu'en fait, elles entérinèrent la fin du régime colonial et concernaient toute une série de problèmes juridiques, économiques, financiers, culturels particulièrement complexes : structure de la Communauté, statut des personnes et nationalités, représentation extérieure et diplomatie, défense commune, finances et monnaie, plans de développement, enseignement, africanisation, régime des armes, recherche et exploitation minière, l'information et la radio, etc. Ils travaillèrent à partir des comités d'experts et ils servirent, en fait, de base préliminaire aux futurs accords de transfert de souveraineté et de coopération. En général, l'esprit d'entente l'emporta : en particulier sur les compétences communes, l'appartenance à la zone franc... Mais, le très grand intérêt des papiers Foccart est de mettre au grand jour les positions significatives des Africains : leur hantise de la subversion et leur attitude généralement hostile à la Guinée. L'une et l'autre sont évidemment liées et entraînèrent de curieuses réactions. Lors du 4e conseil exécutif, réuni en grande pompe à Tananarive à l'initiative de Tsiranana, le ministre des Affaires étrangères, Maurice Couve de Murville, rendit compte

de l'échec de la mission Seydoux auprès de Sékou Touré. Apparemment de Gaulle ne s'en attrista pas (« nous ne désirions pas conclure », précise-t-il), mais les Africains renchérirent. Qu'Houphouët-Boigny s'indigne n'a rien de surprenant et demande alors que « des dispositions soient prises pour que la Guinée ne soit pas mieux traitée que les États qui sont restés fidèles à la Communauté » et il dénonce « le comportement de la Guinée et du Ghana et l'arrestation d'un Ivoirien qui revenait du Ghana avec un plan de subversion ». Que Hamani Diori, à son tour, affirme que :

> [...] le Ghana est extrêmement gênant, comme tous les pays de langue anglaise, en raison de l'absence de protection sanitaire et que ces pays sont des sources d'épidémies

est déjà plus surprenant. Que Modibo Keita renchérisse en se plaignant « des difficultés rencontrées par les Soudanais au Ghana et demande que ces ressortissants soient protégés par l'Armée française » est assez étonnant quand on sait que le même Modibo Keita demande déjà l'évacuation des bases françaises dans son pays. En fait, il n'est guère de dirigeant qui ne craigne les ingérences extérieures et, dans le même conseil, François Tombalbaye se plaint (déjà !) des Libyens et des Soudanais, Mamadou Dia souligne les problèmes que connaît la Mauritanie avec le Maroc et Tsiranana parle de « l'invasion chinoise et hindoue » à Madagascar...

24 Vis-à-vis de la Guinée, ou plutôt de Sékou Touré, il faut tout de même souligner que les positions des Africains furent plus ambivalentes que celles du général de Gaulle lui-même, comme le montrera une curieuse initiative de Hamani Diori, il est vrai un an plus tard, en juin 1960. Celui-ci fit parvenir à Jacques Foccart, par l'intermédiaire d'Edmond Michelet qui l'appuya fortement, une « lettre-plaidoyer » dans laquelle Mme Claude Gérard, une grande résistante très liée aux Africains, faisait part de leur désir de voir les relations avec la Guinée se normaliser. Inutile de préciser qu'aucune suite ne fut donnée à cette initiative et que toute initiative favorable à la Guinée était très mal venue auprès du Général.

25 De toute manière, la Communauté avait évolué beaucoup plus vite que prévu, comme le reconnut lui-même le général de Gaulle à l'occasion du 6e conseil exécutif de la Communauté à Saint-Louis, en décembre 1959. La synthèse du *secrétariat général* en montre bien aussi les ambiguïtés. Malgré l'enthousiasme que le Général souleva à Nouakchott, lorsqu'il annonça que la Mauritanie pouvait « prendre à tout moment son destin hors de la Communauté », et le délire populaire à Saint-Louis lorsqu'il annonça l'ouverture de négociations avec la Fédération du Mali en vue d'un transfert des compétences et d'accords de coopération, le conseil exécutif de Saint-Louis fut un tournant. C'est alors que les chefs de l'Entente se sentirent dépassés, au dire des services de Foccart, surtout Yaméogo, qui se rendit compte « mieux que quiconque qu'il n'est pas armé pour l'indépendance ». Le trouble des chefs de gouvernement de l'AEF aurait été encore plus grand.

> Les quatre chefs d'État ont ensuite assisté au conseil exécutif de Saint-Louis, en reviennent impressionnés et quelque peu déconcertés par la grande allure des diverses réceptions, l'éloquence des leaders aoéfiens, le nombre et la qualité des élus du Mali qui leur firent prendre conscience de la faiblesse intrinsèque de chacun de leurs États ainsi que leurs modestes ressources démographiques et économiques. Ils se rendirent compte de la nécessité d'une solidarité entre eux.

26 Cette prise de conscience se traduisit par la création de l'Union des États d'Afrique centrale. En tout cas, l'année 1960 s'annonça bien comme une « ruée vers les indépendances », pour reprendre l'expression de Michel Debré, et ce fut assez

curieusement Tsiranana qui donna le signal. En réalité, on s'y attendait dans les services de Jacques Foccart depuis que le président malgache avait expliqué, dès novembre, dans une interview radiodiffusée au cours de son voyage aux Etats-Unis, que

> [...] la Communauté (devait) tendre à devenir une sorte de Commonwealth où chaque pays serait indépendant bien que solidaire des autres pays de la Communauté.

En ce qui concerne le Mali, les choses étaient moins claires, les désaccords entre le Sénégal et le Soudan ayant éclaté au grand jour les 18-20 décembre, lors de la réunion du comité directeur du parti de la Fédération africaine, dont le poste de renseignement de Dakar put adresser un compte rendu détaillé à Jacques Foccart : les Sénégalais, en l'occurrence Léopold Sédar Senghor et Valdodio N'Diaye, appuyés par Gabriel d'Arboussier, désavouèrent alors Modibo Keita dont l'agressivité contre de Gaulle risquait de « renouveler l'erreur de Sékou Touré » ; « le chantage entre les blocs sera désormais difficile », aurait alors ajouté avec quelque cynisme d'Arboussier. Quoi qu'il en soit, les jeux étaient faits : le Mali demanderait à coup sûr l'indépendance.

27 Aussi le 7e conseil exécutif de la Communauté en mars 1960, à Paris, qui fut le dernier du genre, eut-il comme premier point de l'ordre du jour la négociation en vue des transferts de compétence à la République malgache et, implicitement, au Mali. Désormais, les *conseils exécutifs de la Communauté* se transformèrent en réunions d'un *comité des relations avec les États de la Communauté* qui se réunit trois fois en 1960, dans le cadre de ce qu'on appela la « Communauté rénovée », puis en *conseil pour les Affaires africaines et malgaches,* créé en mai 1961. Jacques Foccart y assuma le même rôle de secrétaire, mais en outre il fut investi de fonctions plus officielles et il participa aux négociations des accords de coopération, non sans conflits de compétence plus ou moins ouverts, cependant, avec le Premier ministre qu'il reconnut : « Bien sûr, il y a des accrochages. Quelquefois avec Michel Debré, lorsqu'il considère que je prends des initiatives dépassant mes attributions »[16], et le secrétaire d'État à la Coopération, Jean Foyer. Ces conflits avaient déjà été très vifs du temps de Robert Lecourt, au point de causer une première rupture ; ils le demeurèrent avec Jean Foyer, bien qu'il s'agisse de membres authentiques de la famille gaulliste... En mai 1961, lorsque Foccart est confirmé dans ses fonctions de *secrétaire général,* Michel Debré met en garde Jean Foyer en ces termes :

> Vous ne pouvez rien à l'existence du secrétariat général qui est dans la nature des choses. Foccart m'a assuré, en termes catégoriques, de sa volonté de collaborer, de son désir d'éviter toute friction... Je vous donne un conseil, ajoute-t-il, qui est en même temps une instruction : n'en parlez pas et ne portez publiquement aucun jugement sur les hommes et la machinerie... Le secrétariat général est politique avant tout – et ses rapports seront surtout avec le Quai. Je vous dis donc : la grande loi est celle du silence et la discrétion dans les jugements.

28 Dans ces conditions, il est extrêmement difficile d'élucider les actions du *secrétariat général à la présidence de la République* ; les archives ne permettent guère pour le moment de le faire pour la période examinée ici, même en ce qui concerne des questions aussi délicates que celle du Cameroun et la fameuse affaire Félix Moumié, contrairement à ce qu'assura de façon fort sibylline Foccart lui-même à Philippe Gaillard : « Les archives répondront un jour à votre question »[17]. Il est aussi fort difficile d'établir la ligne de démarcation entre ce qui peut être considéré comme « politique » et ce qui est considéré comme « technique ». Dans l'immédiat, en 1960-1961, il est même malaisé d'évaluer la part personnelle que prit Jacques Foccart dans l'élaboration des accords de coopération. Cependant, tout porte à croire qu'en ce domaine, elle ne fut pas aussi importante que

celle du Premier ministre, et celle de Jean Foyer, dont les relations amicales avec Michel Debré et les compétences juridiques étaient reconnues. N'oublions pas non plus que ces accords furent élaborés par des experts, juristes, hauts fonctionnaires, représentants des États, et qu'on manque d'études à ce sujet[18]. Enfin, comme le remarque Michel Debré, après Saint-Louis, « le Général se place en retrait... me laisse agir ». Quel est alors le rôle de Jacques Foccart auprès du Général ? « Jacques Foccart le tient au courant ». répond Debré, et effectivement, les archives Debré le confirment : les Affaires africaines relevèrent très largement du Premier ministre, du secrétaire d'État pour les Affaires africaines et malgaches et, il ne faut pas l'oublier, des Affaires étrangères, où Couve de Murville n'entendait nullement se laisser déposséder de son droit de partager le contrôle des nouvelles relations avec les jeunes États indépendants.

29 Au total, durant cette période de quatre ans, capitale parce qu'elle fut marquée par le bouleversement des relations avec l'Afrique, Jacques Foccart occupa une place à part. *Conseiller technique,* puis *secrétaire général pour les Affaires africaines et malgaches,* il fut en effet plus proche du Général que les membres du gouvernement et l'informa régulièrement. C'est pourquoi ses « papiers » sont d'un intérêt capital. Eut-il, pour cela, un rôle de décideur ? On peut en douter ; les procès-verbaux des réunions des représentants des États de la Communauté et de la France montrent qu'il fut un secrétaire attentif et intelligent ; toutefois, c'est le Général qui menait les débats et les Africains ne furent pas du tout des potiches consentantes et manipulées. Eut-il un rôle de conseiller occulte ? De « Père Joseph » du président ? Sûrement, mais il est vraiment difficile d'en mesurer la portée et la nature. Homme du protocole et des réceptions, il recevait aussi les Africains à leur passage, chez lui à Luzarches, et il entretenait depuis longtemps avec beaucoup d'entre eux des relations étroites et familières. Mais, l'historien a besoin de preuves ; il ne peut guère aller au-delà de la constatation qu'il fut sans doute le confident et le soutien de certains. Eut-il un rôle occulte, relevant de réseaux et d'amitiés plus ou moins sulfureuses pour les uns, de l'action « normale » des services de renseignement, pour les autres, c'est sans doute vrai. Mais les archives ne le disent pas et cette action est très loin de recouvrir toute la politique de la France en Afrique noire. En tout cas, l'historien doit remarquer que Jacques Foccart ne fut pas l'arbitre suprême d'une politique. On peut se rallier à ce qu'il dit alors lui-même de son rôle : « Je suis un intermédiaire entre les ministères et le Général »[19].

NOTES

1. Sur les Archives Foccart, voir *infra* la communication de Pascal Geneste.

2. Déposées rue Jacob et consultables au CHEVS (Centre d'histoire de l'Europe du vingtième siècle) à la FNSP. Voir la communication de Marc Michel au colloque « Michel Debré, chef de gouvernement » de la FNSP, avril 2002.

3. *Documents diplomatiques français* (DDF), tomes 14 à 21, 1919-1962.

4. Pierre Péan, *L'Homme de l'ombre. Éléments d'enquête autour de Jacques Foccart, l'homme le plus mystérieux et le plus puissant de la Ve République,* Paris, Fayard, 1990, 585 p. et *Affaires africaines,* Paris, Fayard, 1983, 340 p. La biographie écrite par Pierre Péan est particulièrement fouillée.

Observons qu'elle n'a pas fait l'objet de démentis, mais seulement d'une plainte qui, par ordonnance en référé du 16 novembre 1990, a obligé l'éditeur à insérer une note de protestation « contre les atteintes intolérables » à l'intimité de la vie privée.

5. En témoigne, par exemple, le livre publié sous les auspices de l'Institut américain *for National Strategic Studies* par Francis Terry McNamara, ex-ambassadeur des États-Unis au Gabon. *France in Black Africa,* 1989, National Defense University.

6. *Foccart parle.* I et II. Philippe Gaillard s'est expliqué dans l'*Avertissement préliminaire* sur les raisons et les conditions de ces entretiens. Jacques Foccart apporte des correctifs au livre de Pierre Péan concernant sa vie privée et son passé ; mais il ne paraît pas nécessaire, ni vraiment utile à l'historien, de s'appesantir sur les éléments de vie privée qui sont évoqués s'ils n'apportent pas d'éclairage sur l'action publique et l'histoire.

7. Alain Plantey, « La politique du général de Gaulle à l'égard de l'Afrique noire », colloque de l'Institut Charles-de-Gaulle, *« L'Entourage » et de Gaulle,* Paris, Plon, collection « l'Espoir », 1979.

8. Toutes les citations des Archives Foccart utilisées dans ce papier sont extraites des cotations provisoires, cartons 5, 35, 36, 37, 96, 97 du fonds privé dont la consultation est soumise à demande de dérogation.

9. Jean Lacouture, *De Gaulle, le souverain. 1959-1970.* Paris, Le Seuil, 1986, 865 p., p. 415.

10. *JO de la RF,* 20 avril 1960.

11. Claude Dulong, *La Vie quotidienne à l'Élysée au temps de Charles de Gaulle,* Paris, Hachette, 1974, 265 p.

12. Foccart parle, I, p. 183.

13. Pierre Péan, Affaires africaines, *op. cit.*, p. 290.

14. Paul Isoart, « Le conseil exécutif de la Communauté », *L'Afrique noire française : l'heure des indépendances,* Presses du CNRS, 1992, actes du colloque *La France et les indépendances des pays d'Afrique noire et de Madagascar,* Charles-Robert Ageron et Marc Michel (dir.), Aix-en-Provence, 26-29 avril, 1990.

15. Michel Debré, *Mémoires,* tome III, *Gouverner, 1958-1962,* Paris, Albin Michel, 1988, 476 p., p. 322-329.

16. Foccart parle, I, p. 222.

17. Foccart parle, I, p. 207.

18. Excepté le travail de Jacques Basso, « Les accords de coopération entre la France et les États africains francophones », in *L'Afrique noire française : l'heure des indépendances, op. cit.*

19. *Foccart parle,* I, p. 222.